

Dépêche AEF : Baccalauréat 2020 : des syndicats et des enseignants de lettres demandent l'annulation de l'oral de français

#coronavirusBaccalauréat 2020 : des syndicats et des enseignants de lettres demandent l'annulation de l'oral de français

Une pétition contre le maintien de l'épreuve orale de français du baccalauréat 2020 réunit, à la date du 8 avril 2020, près de 9 000 signataires. Cette épreuve a en effet été maintenue par Jean-Michel Blanquer alors que toutes les autres seront validées par le contrôle continu. "Le maintien de l'épreuve orale de français paraît à la fois incohérent, inéquitable et dangereux", expliquent les auteurs de la pétition. Le Snes-FSU, le Snalc et le SE-Unsa demandent également au ministre de renoncer à cette épreuve, pointant notamment les inégalités sociales et les risques sanitaires.

Bac 2020 : NON au maintien de l'épreuve orale de Français !



L.C. a lancé cette pétition adressée à Ministre de l'éducation nationale et à 1 autre

Pour l'annulation des épreuves orales du bac de français 2020 :

Les professeur(e)s de Lettres et la génération sacrifiée

8 589 ont signé. Prochain objectif : 10 000 !



- Valérie CHESTER a signé la pétition
- Malte LUGOL a signé la pétition il y a 3 minutes
- Brendan GRÉGOIRE a signé la pétition il y a 3 minutes

Prénom

Nom de famille

E-mail

Paris, 75013 France

- Oui ! Dites-moi si cette pétition est victorieuse et comment je peux en aider d'autres
- Non. Je ne veux pas être informé(e) si cette pétition ou une autre progresse.

Plusieurs milliers de signataires à la pétition contre le maintien de l'oral de français Droits réservés - DR

Elle est l'exception. Alors que les épreuves du baccalauréat général et technologique 2020 seront finalement validées par le contrôle continu ([lire sur AEF info](#)), une seule, à l'heure actuelle, déroge, à ce stade, à cette règle : l'oral de l'épreuve anticipée de français, passée par les élèves de première.

Si l'épreuve écrite est annulée, l'oral est donc maintenu, a annoncé Jean-Michel Blanquer le 3 avril, qui a néanmoins précisé qu'il ne portera plus que sur 15 textes en voie générale et 12 en voie technologique.

Snes, Snalc et SE-Unsa contre le maintien de l'oral

Depuis, cette décision a entraîné une levée de boucliers de plusieurs acteurs. D'un côté, des syndicats se sont élevés contre le maintien de cette épreuve. Le Snes-FSU, dans un [tweet](#), estime ainsi que "le maintien d'un oral de français n'est pas raisonnable d'un point de vue sanitaire et pédagogique. La santé et la sécurité des élèves et des personnels sont les priorités".

Le Snalc, dans un [communiqué](#), juge, lui, "invisageable que cet oral se tienne dans des conditions qui ne garantiraient pas la sécurité de tous les personnels et de tous les élèves. Il ne saura donc être question de le maintenir si le retour en classe n'a pas eu lieu auparavant dans l'ensemble des établissements". Le syndicat prévient même : il "refusera d'envoyer personnels de l'éducation nationale et élèves au casse-pipe".

De son côté, le SE-Unsa, qui pointe aussi les risques sanitaires, assure dans un [communiqué](#) qu'"aucun des enseignants de français avec qui nous avons échangé n'a étudié le nombre de textes demandé avant le début du confinement. En clair, cela signifie que les élèves pourraient être évalués sur des textes travaillés à distance, dans des conditions très inégales. Cela est d'autant moins acceptable que le moment où tous les élèves pourront rejoindre leur lycée semble s'éloigner de jour en jour. Peut-on imaginer des élèves qui passeraient directement du confinement à la maison à la salle d'examen ?"

Le syndicat estime qu'il "serait donc plus sage d'y renoncer au plus vite" et demande "au ministre d'annoncer que le contrôle continu remplacera les deux épreuves anticipées de français, écrite et orale".

Une pétition à près de 9 000 signatures

Des enseignants, réunis en collectif ou non, ont également fait part de leur mécontentement quant au maintien de cette épreuve. Ainsi, une [pétition](#) intitulée "Non au maintien de l'épreuve orale de Français" et soutenue par le collectif d'enseignants de lettres "[Lettres Vives](#)" et l'Afef (qui ont également publié un [texte](#)) réunit près de 9 000 signataires, au 8 avril à la mi-journée. Les auteurs "demandent au ministre de renoncer à ces épreuves, et de l'annoncer dès maintenant, afin de ne pas laisser perdurer l'incertitude et l'anxiété parmi les enseignants, les élèves et leur famille".

Le texte de la pétition explique que "le maintien de l'épreuve orale de français paraît à la fois incohérent, inéquitable et dangereux". Par exemple, les signataires jugent que, malgré la réduction du nombre

de textes, l'épreuve "revient à évaluer un travail pour partie effectué à distance, pendant le confinement", notamment car elle "comporte également une épreuve de grammaire conséquente et un entretien oral portant sur une œuvre intégrale dont la démarche ne saurait s'improviser".

"Les quelques semaines de cours sur lesquelles le ministre semble compter en mai ou en juin [...] n'y suffiront pas non plus", estiment les auteurs du texte, qui craignent que "l'oral de français ne se transforme en chambre d'enregistrement des inégalités sociales". Ils alertent également sur les "conséquences sanitaires de ces épreuves orales" : la garantie des conditions de sécurité des examinateurs et candidats "paraît illusoire".